

Arrêté de la DACS du 18 septembre 2008 portant nomination à une commission régionale d'inscription et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes

NOR : JUSC0822413A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2 et L. 822-6 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Reims ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, en date du 14 avril 2008 ;

Vu les propositions du premier président de la cour d'appel de Reims, en date du 20 mai 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour de Reims :

En qualité de président

M. Yves Maunand, président de chambre à ladite cour, titulaire, en remplacement de M. Bernard Bangratz,

M. Yannick Gressot, conseiller, secrétaire général de la première présidence de ladite cour, suppléant, en remplacement de M. Yves Maunand ;

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Jacques Delmas, président de section à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, titulaire, en remplacement de M. Jean-Michel Wrobel,

M. Rémy Janner, président de section à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, suppléant, en remplacement de M. Christophe Luprich ;

*En qualité de personne qualifiée,
en matière juridique, économique ou financière*

M. François Hazart, président du tribunal de commerce de Reims, suppléant, en remplacement de M. Francis Walbaum.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 18 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation :

La sous-directrice du droit économique,
C. GUÉGUEN